

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 91-0656/PR/MTPUL portant approbation du Procès-Verbal de la réunion du Comité de Gestion du Fonds d'Investissement routier en date du 12 février 1991 et approbation du projet de budget du Fonds d'Investissement Routier pour l'Exercice 1991.

n° 91-0656/PR/MTPUL

Ministère  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication  
6 juillet 1991

Numéro JO  
n° 13 du 15/07/1991

Date du numéro  
15 juillet 1991

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU Les lois constitutionnelles LR/77-001 et 77-002 du 27 juin 1977

**VU** L'ordonnance LR/77-008 du 30 juin 1977

**VU** Le décret n°87-098/PRE du 23 novembre 1987 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** La délibération n°28/7è L du 8 mai 1969, notamment en son article 7 rendu exécutoire par arrêté n°69-772/SG/CG du 20 mai 1969 et portant exécution d'un Fonds d'Investissement Routier du Territoire Français des Afars et des Issas, modifié par délibération n°71/7ème L du 26 décembre 1969, rendue exécutoire par arrêté n°69-1858/SG/CG du 28 décembre 1969

**VU** La délibération n°72/7ème L du 23 décembre 1969 rendue exécutoire par arrêté n°69-1859 du 29 décembre 1969 et portant création d'une surtaxe spéciale sur l'essence, le pétrole et les supercarburants, modifiée par délibération n°76/8ème L du 31 décembre 1974

**VU** Le Procès-Verbal de la réunion du Comité de Gestion du Fonds d'Investissement Routier en date du 12 février 1991, sur proposition du Ministre des Travaux Publics, de l'Urbanisme et du Logement

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 2 juillet 1991.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1

Sont approuvées les propositions du Comité de Gestion du Fonds d'Investissement Routier contenues dans le Procès-Verbal de la réunion du 12 février 1991, ainsi que le projet de budget de l'exercice 1991 annexé au présent arrêté.

**Article 2**

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

---

---

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
HASSAN GOULED APTIDON**